



SMV

Formation Audit Conseil

AUTORISATION DE CONDUITE

UTILISATION DE TRANSPALETTES ELECTRIQUES A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT (R485)

DUREE :

1 jour
6 personnes maximum

PUBLIC :

Toute personne appelée à conduire un chariot transpalette gerbeur ou non gerbeur à conducteur accompagnant

PREREQUIS :

Être âgé de 18 ans, maîtriser la langue française, posséder une aptitude médicale, avoir des chaussures de sécurité

OBJECTIFS

PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Utiliser en toute sécurité un chariot transpalette à conducteur accompagnant.

MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques (vidéo-projection et papier) et d'exercices pratiques. Un livret reprenant les contenus du cours sera remis à chaque stagiaire en fin de formation. Moyens humains : formateur expert dans le domaine.

NOTRE PLUS : SMV ACADEMY :

Notre formateur vous accompagne, avant, pendant et après la formation.

PROGRAMME THEORIQUE

- ▶ Contexte réglementaire
- ▶ Devoirs et responsabilités
- ▶ Description de l'appareil
- ▶ Fonction des différents organes
- ▶ Analyse des risques
- ▶ Règles de sécurité
- ▶ Vérifications et entretien

PROGRAMME PRATIQUE

- ▶ Formation pratique avec examen en continu
- ▶ Opérations de prise et de fin de poste
- ▶ Circulation à vide ou en charge
- ▶ Prise et dépose de charge
- ▶ Contrôle des connaissances et savoir-faire

VALIDATION DES CONNAISSANCE

- ▶ Vérification des connaissances en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

NOTA

- ▶ L'autorisation de conduite n'est pas certifiée par un organisme testeur.

• Evaluation de fin de formation

V1.19/09/2022